

**FICHE DE RENSEIGNEMENT :**

NOM : PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :TAILLE : cm
ADRESSE :
TEL FIXE : TEL PORTABLE :
ADRESSE MAIL (pour la transmission des informations du club) :

DROIT A L'IMAGE :

Les licenciés ou les parents des mineurs licenciés acceptent par avance que les photos prises lors des entraînements ou des matchs soient utilisées sur le site internet, sur les affiches, sur les documents de promotion du club ou dans la presse locale. A défaut, il faudra l'indiquer par courrier écrit, lors de l'adhésion (conformément à l'article 9 du code civil : droit au respect de la vie privée/ droit d'image).

POUR LES MINEURS :**COORDONNEES DES RESPONSABLES LEGAUX :**

NOM/ PRENOM :
Adresse :
Tel 1 : Tel 2:
Mail :

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) responsable légal de
l'autorise à pratiquer le basket au sein du SCL Basket pour la saison 2022/23.

AUTORISATION MEDICALE :

Je soussigné(e) responsable légal de
autorise le club à faire appel aux services médicaux compétents, à faire procéder à l'hospitalisation de mon enfant par voie d'urgence en cas de problème médical ou d'accident le justifiant.

J'autorise également les services concernés à procéder à toute intervention médicale ou chirurgicale urgente que le diagnostic rendrait nécessaire.

Date et signature du responsable légal, précédées de la mention "lu et approuvé" :**SECURITE DES JEUNES JOUEURS :**

Les jeunes qui rejoignent seuls leur domicile après les séances d'entraînement ou leur match, le font sous la responsabilité exclusive des parents. Les parents qui optent pour cette option devront remplir le paragraphe suivant :

« A l'issue des séances d'entraînement ou leur match, je soussigné(e)..... autorise mon enfant, à rejoindre seul le domicile habituel. En cas de sinistre sur le trajet entre la salle de sport et le domicile, seule ma responsabilité exclusive est engagée. »

Date et signature :

Les parents, qui n'optent pas pour l'option ci-dessus, s'engagent à récupérer leur enfant dès la fin de l'activité.

En dehors des horaires d'entraînement et de matchs, la responsabilité du SCL BASKET n'est plus engagée.

REGLEMENT INTERNE

Accueil :

Le SCL est géré par des bénévoles (association loi de 1901). De ce fait, lors des rencontres et entraînements les responsables des licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un responsable du SCL à l'intérieur de la salle. De plus, nous tenons à rappeler aux parents des licenciés mineurs que les bénévoles ne sont pas responsables de ces derniers une fois les séances d'entraînements ou les matchs terminés.

Protocole de reprise dans le cadre du COVID-19 :

Chaque pratiquant doit respecter le protocole de reprise du basket disponible sur le site du FFBB :

<http://www.ffbb.com/nouveau-protocole-de-reprise-basket-amateur-et-activites-vivre-ensemble>

Par précaution, le licencié présentant l'un ou plusieurs des symptômes suivants (liste non exhaustive) ne sera pas accepté :

- Fièvre
- Frissons, sensation de chaud/froids
- Toux
- Douleur ou gêne à la gorge
- Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort
- Douleur ou gêne thoracique
- Orteils ou doigts violacés type engelure
- Diarrhée
- Maux de tête
- Courbatures généralisées
- Fatigue majeure
- Perte de goût ou de l'odorat
- Élévation de la fréquence cardiaque de repos

Le club ne pourra pas être tenu responsable en cas de contamination par coronavirus ou autres maladies.

Horaires et informations :

Tous les horaires des rencontres et des déplacements seront affichés sur le tableau situé dans la salle et apparaîtront également sur notre site internet (www.lannilis-basket.com) et notre page Facebook (SC Lannilis Basket) au plus tard le vendredi soir. Toutes les autres informations seront transmises principalement par mail, SMS ou divers groupes de discussions. Pour les mineurs, les parents doivent s'assurer de la présence d'un encadrant dans la salle lorsqu'ils déposent leur enfant et ils doivent venir les récupérer dans la salle à l'issue des séances d'entraînement ou aux matchs.

La responsabilité du club ne peut pas être engagée en dehors des heures d'activités.

Déplacements :

Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents, accompagnateurs ou des joueurs majeurs. Les conducteurs sont responsables des personnes qu'ils transportent, s'engagent à respecter le code de la route et s'assurent d'être couverts d'une assurance voiture.

Pour l'organisation des matchs, le club vous transmettra en début de saison un planning des tours de voitures avec l'ensemble des numéros de téléphone des licenciés de l'équipe en question. Dans le cas où vous ne recevez pas ce planning, merci de prévenir l'encadrant. En cas d'impossibilité d'un parent d'effectuer son tour de voiture, il est de sa responsabilité de se trouver un remplaçant grâce aux contacts présents sur le planning. Les représentants légaux des licenciés mineurs autorisent leur enfant à être transporté par d'autres parents ou bénévoles du SCL BASKET dans le cadre de l'activité de l'association.

PARTICIPATION FINANCIERE

U5 et U7 (baby)	3 à 6 ans	2019 à 2016	60 €
U9	7 et 8 ans	2014 et 2015	80 €
U11	9 et 10 ans	2012 et 2013	
U13	11 et 12 ans	2010 et 2011	
U15	13 et 14 ans	2008 et 2009	90 €
U17	15 et 16 ans	2006 et 2007	
Seniors	17 ans et après	2005 et avant	60 €
Loisir	17 ans et après	2005 et avant	

Le prix indiqué comprend le prix de la licence et l'assurance A.

✓ Règlements possibles :

Virement bancaire	RIB sur demande	Noter impérativement le <u>nom et prénom du licencié</u> dans le motif du virement ou au dos des différents chèques
Chèque	Ordre SCL Basket	
Pass'sport et coupon sport acceptées		

Les règlements par chèque sont à nous faire parvenir à l'adresse suivante : MORVAN Irène, Lieu-dit Tréfily 29870 LANNILIS.

CHARTRE JOUEUR

En adhérant au club, je m'engage à respecter les règles suivantes tout au long de la saison :

- Assister à tous les entraînements, aux matchs et aux événements d'équipe (tournoi...) toute la saison en respectant les horaires définis par les encadrants
- Prévenir dans un délai raisonnable les encadrants en cas d'indisponibilité ou de contretemps et informer les encadreurs de tous les soucis physiques ne permettant pas avoir une pratique normale.
- Se présenter sur le terrain avec une tenue adaptée : short, tee-shirt, nécessaire de toilette, bouteille d'eau, chaussure propre et réservée à la pratique du sport en salle. Enlever les objets dangereux avant la pratique (montre, chaînes, boucle d'oreilles...)
- Aider les entraîneurs à sortir et ranger le matériel, participer à la logistique en prenant en charge régulièrement le nettoyage des maillots/chasubles.
- Respecter le matériel des infrastructures.
- Avoir une conduite irréprochable au sein de son équipe : respecter ses partenaires, adversaires, arbitres, et les coaches par son attitude et son langage. Serrer la main des adversaires au début et à la fin du match quelque soit le résultat.
- Avoir un comportement convenable au sein du club : respect des décisions (sportives et administratives) des encadrants, bénévoles et dirigeants.
- Ecouter attentivement et respecter les consignes d'organisation et de sécurité énoncées par les dirigeants et encadrants. En aucun cas les mineurs doivent rester seuls ou utiliser les installations sans la présence d'un adulte adhérent au club.
- Participer à la vie du club en aidant les bénévoles lors d'événements sportifs (arbitrage, table de marque) et extra-sportifs
- Encourager les autres équipes du club
- Toute amende fédérale résultant d'un manquement au code de jeu FFBB en vigueur sera payé par le licencié qui en est responsable.
- Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans le complexe sportif
- Tout licencié doit remettre la documentation complète d'engagement et le règlement de sa cotisation dans les 20 jours qui suivent sa première participation aux entraînements.

Le bureau se réserve le droit de sanctionner tout adhérent ne respectant pas la charte en suivant la graduation suivante en fonction des gravités de fait :

- Avertissement oral (par les encadrants bénévoles ou dirigeants)
- Sanction administrative (Règlement des amendes, remboursements ...).
- Sanction sportives (suspensions temporaire, mise à l'épreuve...).
- Convocation du Conseil de discipline du club (sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive).

Je reconnais avoir pris connaissance le règlement intérieur et la charte joueur avant de signer ma licence et m'engage à la respecter pour la saison à venir.

Signature de l'enfant

Signature du représentant légal

Documents à fournir :

- Dossier d'engagement + charte joueur signés
- Formulaire licence (si licence papier)
- Carte d'identité (si majeur)
- Photo
- Questionnaire relatif à l'état de santé ou Certificat médical (obligatoire en cas de sur-classement).
- Règlement de la licence (+ assurance si vous avez choisi une assurance supérieure à A).